



Vice de forme/procedure pour policier trop bavard

Par **jjoneric**, le **04/04/2010** à **18:41**

Bonjour,

Mon meilleurs ami est en détention provisoire pour des affaires de braquages. J'aurai aimé savoir si on pouvait annulée cette affaire en invoquant un vice de forme/procédure (veuillez l'excusé je ne suis pas familier à se langage), je vous explique.

Une connaissance policière travaillant dans le commissariat ou mon ami était en garde a vue, m'a donnée pas mal d'informations concernant cette affaire, des informations qui logiquement n'avait pas le droit de me donner, par exemple le nom de ses complices, les dates et lieux des braquages ...

Cette personne voulait aussi me faire écouter des bandes d'écoute téléphonique une fois l'affaire "tassé"

J'aurai donc aimer connaitre les recours possibles dans se genre de cas.

Merci d'avance pour vos réponses !
Cordialement,

Par **titi163**, le **08/04/2010** à **19:26**

Il nous faudrait plus de détails..
Pour quelles raisons vous a t'il donné ces informations ??

Avez-vous été entendu ? si oui, en quelle qualité ?